Nations Unies E/C.2/2005/2/Add.2

Conseil économique et social

Distr. générale
19 octobre 2004
Français
Original: anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales
Session ordinaire de 2005
5-18 janvier 2005

Rapports quadriennaux pour la période 2000-2003 présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Table des matières

Page

1. Centre arabe pour l'indépendance du judiciaire et de la profession juridique 2
2. Center for Women's Global Leadership. 2
3. Institut américain du droit aéronautique et spatial et de l'aviation commerciale 5
4. Institut d'étude de l'environnement et du développement 6
5. Fédération internationale d'astronautique 8
6. Commission internationale catholique pour les migrations 9
7. Fédération mondiale des communautés thérapeutiques 12

04-56288 (F) 301204 301204

1. Centre arabe pour l'indépendance du judiciaire et de la profession juridique

(Statut consultatif spécial accordé en 2000)

Le Centre arabe pour l'indépendance du judiciaire et de la profession juridique est une organisation non gouvernementale régionale arabe dont le siège se trouve au Caire depuis 1997. Il a collaboré avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Il a participé à la troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et contribué, avec le PNUD et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, à l'organisation d'une conférence internationale sur l'indépendance du pouvoir judiciaire dans la région arabe. Il a participé aux réunions de la commission préparatoire pour la création de la Cour pénale internationale. Il a dispensé une formation aux officiers de police et aux procureurs égyptiens dans le cadre des stages organisés par le PNUD et les Ministères égyptiens de l'intérieur et de la justice. Il est également en contact régulier avec le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats de façon à ce que celui-ci puisse intervenir dans les cas de violation de l'indépendance du pouvoir judiciaire ou de la profession juridique dans certains États arabes.

En collaboration avec le Bureau du représentant régional du Haut Commissariat aux droits de l'homme et avec le PNUD, le Centre a organisé la deuxième conférence arabe sur la justice « Soutenir et faire avancer l'indépendance du pouvoir judiciaire », tenue du 21 au 24 février 2003.

En 2003, le Directeur général du Centre a donné des conférences à l'intention des officiers de police égyptiens, dans le cadre du programme de formation organisé par le PNUD en collaboration avec le Ministère égyptien de l'intérieur sur le thème « Renforcer les compétences dans le domaine des droits de l'homme », et à l'intention des procureurs égyptiens, dans le cadre du programme de formation organisé par le PNUD en collaboration avec les Ministères égyptiens des affaires étrangères et de la justice.

Le Centre a participé aux travaux menés en 2000, 2001 et 2002 par la commission préparatoire pour la Cour pénale internationale.

Le Centre coopère avec le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats, en l'invitant à intervenir dans des cas de violation de l'indépendance du pouvoir judiciaire ou de la profession juridique dans certains États arabes. Par exemple, le Centre a fait appel au Rapporteur le 30 juillet 2001 en lui demandant d'intervenir dans un cas de violation de l'indépendance de la justice tunisienne (cas du juge Mokhtar al-Yehyawi).

2. Center for Women's Global Leadership

(Statut consultatif spécial accordé en 2000)

Le Center for Women's Global Leadership (le Centre) a été doté du statut consultatif en 2000. Depuis lors, ses activités et son rayon d'action ne se sont guère modifiés.

Commission de la condition de la femme

2000

Pendant la session de 2000 de la Commission de la condition de la femme, le Centre s'est principalement attaché à faire en sorte que les propositions des ONG soient incorporées dans le document en cours de négociation et a pris part aux réunions de stratégie de la coalition des ONG pour le Programme d'action de Beijing. Il a en outre participé aux séances d'information quotidiennes des ONG et aux travaux des groupes d'étude sur les femmes et les droits de la personne, la santé et l'économie, et a parfois assuré la présidence de ces réunions.

2001

Le Centre a participé à un séminaire organisé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur le thème de la défense des droits fondamentaux de la femme et de la Conférence mondiale contre le racisme.

Le Centre a coorganisé les deux sessions du Women's Human Rights/World Conference Against Racism Caucus et fait une déclaration lors du débat officiel de la Commission de la condition de la femme consacré à la discrimination sexuelle et à la discrimination raciale. Il a également participé aux travaux du Groupe de travail sur les droits fondamentaux de la femme.

2002

Pendant la session de 2002 de la Commission de la condition de la femme, le Centre a présenté une note de synthèse intitulée « Poverty is a women's human rights issue: priorities for the commission on the status of women ». Il a également parrainé l'organisation d'une table ronde sur le thème « Eradicating poverty: women's solutions ».

2003

Pendant la session de 2003 de la Commission de la condition de la femme, le Centre a coparrainé deux réunions de travail sur les droits de l'homme : une table ronde sur le thème « Vienna+10: violence against women on the human rights agenda – assessment of progress of next steps »; et une table ronde sur le thème « Gender and the Millennium Development Goals », organisée avec d'autres ONG et la Division de la promotion de la femme.

Vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (5-9 juin 2000)

Le personnel du Centre a collaboré avec les délégations gouvernementales pour que les textes issus de la session, demandant aux gouvernements de reconnaître la diversité des expériences des femmes, soient rédigés dans un langage efficace. En outre, ils ont travaillé avec une petite équipe de défenseurs des droits de l'homme afin de formuler des recommandations sur des questions telles que la violence, les droits fondamentaux et la justice économique. Au cours de la session extraordinaire, des responsables du Centre ont dirigé une réunion de planification stratégique de la Women's International Coalition for Economic Justice et, à la demande d'UNIFEM

et du PNUD, présenté une communication intitulée « Overcoming women's poverty ». Le Centre a en outre participé à une table ronde coparrainée avec la Société internationale pour le développement sur le thème « Globalization, governance and women ».

Women 2000: a symposium on future directions for human rights, 4 juin 2000

Ce colloque a été la première manifestation organisée par le Centre pour sensibiliser le grand public et les médias aux grands thèmes de « Beijing+5 ».

Commission des droits de l'homme

En 2001, le Centre a participé aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme. Il a contribué au suivi de l'application du nouveau point de l'ordre du jour portant sur la prise en compte de l'égalité des sexes dans les pratiques affectant les droits fondamentaux et sur la violence contre les femmes.

En 2003, le Centre a fait porter ses efforts sur le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial pour une durée de trois ans et a également veillé à ce que la résolution sur la violence contre les femmes ne marque pas de recul par rapport à l'engagement qu'avait précédemment pris la Commission de traiter de cette question dans le contexte des droits de l'homme. La Directrice exécutive du Centre a pris part à deux tables rondes sur la question des futures activités concernant les droits fondamentaux de la femme et l'élimination de la violence à l'égard des femmes : la première, parrainée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la seconde, portant principalement sur la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés, qui était parrainée par une coalition d'ONG.

Women's Global Leadership Institute

Au cours de l'année 2001, la société civile, les États et l'Organisation des Nations Unies ont examiné, dans le cadre de la Conférence mondiale contre le racisme, certaines violations des droits de l'homme, dont le racisme, la xénophobie, la discrimination raciale et l'intolérance qui s'y rattache. Le Centre a œuvré avec les représentants de groupes régionaux pour définir les principales tendances politiques, sociales et économiques de leurs régions. Les participants ont entendu un exposé sur les éléments de base du système des droits de l'homme des Nations Unies et sur les thèmes de la Conférence mondiale contre le racisme. En 2002, le Women's Global Leadership Institute, dans le cadre de ses travaux sur le thème similaire : « Realizing the vision of women's human rights: understanding the intersection of racism, sexism and other oppressions », a examiné des questions telles que le fondamentalisme, la paix et la sécurité, la constitution de groupes d'action, la formation des dirigeants et la mondialisation.

Seize jours d'action contre la violence à l'égard des femmes

Cette campagne annuelle vise à faire participer tous ceux qui sont concernés par l'élimination de la violence contre les femmes aux manifestations mondiales ou organisées par l'ONU sur ce thème. En 2000, il a été demandé aux organisations de relier leurs activités au programme Beijing+5 et à la prochaine Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est

associée. En 2001, le thème de la campagne « Sexism and racism: no more violence » liait la violence à l'égard des femmes aux grandes questions examinées pendant la conférence sur le racisme. En 2003, le thème retenu, « Violence against women violates human rights: maintaining the momentum ten years after Vienna », traduisait les progrès qu'avaient permis de réaliser les activités menées pour combattre la violence au cours de la dernière décennie et les défis qui restaient posés (pour plus de renseignements, veuillez consulter le site <http://www.cwgl.rutgers.edu/16days/home/html>).

3. Institut américain du droit aéronautique et spatial et de l'aviation commerciale

(Statut consultatif spécial accordé en 1976)

9-11 octobre 2000 :

L'Institut a organisé et accueilli les trentièmes journées ibéro-américaines du droit aéronautique et spatial et de l'aviation commerciale, auxquelles ont assisté des représentants des administrations publiques, des milieux universitaires et des compagnies aériennes des pays ibéro-américains et nord-américains et de certains pays d'Europe. Les participants ont formulé des conclusions sur les sujets suivants :

- Révision éventuelle de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux, compte tenu des progrès technologiques;
- Responsabilité des transporteurs en vertu de la Convention de Montréal de mai 1999;
- Privatisation des aéroports;
- Accords relatifs au transport aérien.

23-25 octobre 2002 :

De nombreux représentants des pays ibéro-américains ont participé aux trente et unièmes journées du droit aéronautique et spatial et de l'aviation commerciale. Ils ont formulé des conclusions sur les sujets suivants :

- Transports aériens dans le cadre européen;
- Enquêtes sur les catastrophes aériennes : aspects techniques, judiciaires et humains;
- Droit et activités commerciales dans l'espace; satellites de communication (Système Galilée).

15-17 octobre 2003 :

L'Institut a tenu les trente-deuxièmes journées ibéro-américaines du droit aéronautique et spatial et de l'aviation commerciale. Les participants ont formulé des conclusions sur les questions suivantes :

- Registres nationaux des avions de ligne et registres éventuels des transporteurs étrangers;

- Bilatéralisme, multilatéralisme et intégration dans la négociation des redevances relatives au trafic aérien – points de vue de l'Union européenne;
- Nouvelle orientation des assureurs aéronautiques;
- Nouveaux systèmes pour le commerce de l'espace au XXIe siècle; accords internationaux concernant l'espace et les progrès technologiques.

L'ensemble des conclusions a été transmis :

- Au chef du Groupe des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales (Organisation des Nations Unies);
- Au chef de la Section des organisations non gouvernementales du Département de l'information (Organisation des Nations Unies);
- Au Directeur général de l'Association du transport aérien international;
- Au Secrétaire de la Commission latino-américaine de l'aviation civile;
- Aux ambassadeurs des pays ibéro-américains à Madrid, pour communication à leurs gouvernements;
- Aux autorités de l'aviation civile espagnoles; et
- Aux présidents des compagnies aériennes ibéro-américaines.

De 2000 à 2003, l'Institut a aussi organisé plusieurs séminaires ayant trait au droit aéronautique et au droit de l'espace. En souvenir du premier vol des frères Wright, il a décerné le prix « Premios Centenario »

4. Institut d'étude de l'environnement et du développement

(Statut consultatif spécial accordé en 2000)

Domaine d'activité

L'Institut est un groupement d'organisations et d'associations locales qui s'occupe de diverses questions relatives à l'environnement, aux droits de l'homme, aux libertés civiles, aux populations autochtones et à la liberté de la presse. Il est foncièrement attaché à la préservation, à la restauration et à l'utilisation rationnelle de l'environnement.

L'Institut opère principalement en lançant des campagnes, en publiant des articles dans les médias, en organisant des conférences de presse et en distribuant du matériel de promotion. Il organise parfois des projets sur le terrain liés à l'environnement et des programmes d'action, y compris des rassemblements, des manifestations ou l'occupation de locaux, si nécessaire.

Les campagnes et projets portent sur des questions liées aux changements climatiques, à l'agriculture, à l'environnement et son utilisation rationnelle et aux femmes et à l'égalité des sexes.

L'Institut s'intéresse également aux questions du terrorisme, des droits de l'homme, de la liberté de la presse et des populations autochtones. Il publie notamment un bulletin bimensuel sur l'environnement. Ses activités sont

actuellement axées sur l'étude de la violation des droits des femmes dans le sous-continent.

L'Institut a participé à une série de manifestations organisées par l'ONU sur l'environnement mondial, la promotion de la femme et le développement social dans son ensemble, dont la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Sommet mondial pour le développement social, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les réunions de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle et au Qatar, Sommet mondial pour le développement durable et plusieurs réunions du Conseil économique et social à New York.

Participation aux activités liées à l'ONU

Une fois doté du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social, la première réunion parrainée par l'ONU à laquelle l'Institut a participé a été la sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également pris part à un certain nombre de manifestations organisées par des organisations non gouvernementales pour exprimer les préoccupations des pays dotés de terrains submersibles qui sont menacés par l'élévation du niveau des océans, dont le Bangladesh.

En avril 2001, l'Institut a participé aux neuvième et dixième sessions de la Commission du développement durable ainsi qu'à la réunion préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable. Dans le contexte de la campagne sur les changements climatiques, il a assisté aux réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues à Bonn, en 2001.

En 2002, l'Institut a participé aux sessions de la Commission du développement durable ainsi qu'au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable. Il a également participé à la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

En mai 2002, l'Institut a notamment été représenté par des enfants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, au cours de laquelle il a distribué deux déclarations intitulées respectivement « The child in Bangladesh: dreams die fast » et « Empowering youths: between paradox and logic ».

En tant qu'organisation membre du réseau écologique international Amis de la Terre international, l'Institut a contribué à beaucoup d'autres activités parrainées ou lancées par l'ONU dans le cadre de ce réseau, de 2000 à 2002.

En tant que membre des grands groupes, l'Institut a assisté au Sommet mondial pour le développement durable en 2002. Dans ce cadre, il a participé à un certain nombre de manifestations organisées par des organisations non gouvernementales, dont des manifestations de la société civile, ainsi qu'à des initiatives de partenariat, approuvées par le Sommet, qui portaient sur des questions prioritaires telles que l'eau, l'énergie, la santé, la production agricole et la biodiversité. Contrairement à la pratique courante en matière de conférences, ces partenariats ont proposé un mécanisme novateur pour passer des engagements écrits à une action conjointe sur le terrain de la part des gouvernements, du milieu des affaires et de la société civile.

Malgré d'importantes contraintes financières, l'Institut a voulu participer à la quarante-septième session de la Commission de la promotion de la femme, mais n'a pu obtenir de visa d'entrée aux États-Unis. Toutefois, le texte d'une déclaration intitulée « Women's empowerment: Bangladesh perspective » a pu être distribué au cours de la session.

Tout au long de 2003, une série de problèmes financiers a limité la participation de l'Institut aux activités liées à l'ONU. Il a collaboré à plusieurs reprises avec le Forum des Nations Unies sur les forêts et le réseau du Partenariat de collaboration sur les forêts. À la fin 2003, il a présenté une communication intitulée « Education for sustainable development: Bangladesh perspective » à une conférence internationale sur l'éducation et le développement durable. À l'échelon national, l'Institut a participé à un certain nombre de débats et d'initiatives de la société civile dans le cadre général du programme de gestion durable de l'environnement, organisés par le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Bangladesh, en 2002 et 2003.

5. Fédération internationale d'astronautique

(Statut consultatif spécial accordé en 1964)

Ses buts n'ayant pas changé depuis le dernier rapport, la Fédération a axé ses travaux sur les activités spatiales en général. Pour réaliser les objectifs énoncés dans ses statuts, la Fédération, en coopération avec des membres des institutions internationales et nationales, de l'industrie, d'organismes prestataires de service, d'associations universitaires et de spécialistes, s'emploie à être reconnue comme une organisation non gouvernementale internationale indépendante qui, avec le concours d'autres organisations, établit et diffuse l'information relative aux activités spatiales et favorise les progrès de celles-ci.

La Fédération continue d'offrir ses services consultatifs au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Elle représente 43 pays et 160 membres. Lors des assemblées générales de 2002 et 2003, des amendements à son statut ont été proposés et approuvés en vue d'augmenter le nombre des vice-présidents (10) et de permettre une meilleure répartition géographique. En 2003, les changements opérés par le biais d'une stratégie générale ont permis d'élargir la participation à la Fédération en tant qu'organisation spécialisée dans les activités spatiales et d'accorder aux particuliers un droit de vote à part entière, afin que l'assemblée générale soit plus représentative de la composition de la Fédération.

Pour tendre aux buts énoncés dans ses statuts, la Fédération a organisé des congrès internationaux de l'astronautique à Rio de Janeiro (Brésil) en 2000, à Toulouse (France) en 2001 et à Houston (États-Unis) en 2002, ainsi que le Congrès mondial de l'espace à Brême (Allemagne) en 2003. Les thèmes abordés lors de chacun de ces congrès étaient liés à ceux abordés par les organisations internationales qui font partie du système des Nations Unies, telles que l'Organisation météorologique mondiale, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La Fédération considère l'éducation comme extrêmement importante. Dans ce domaine, elle bénéficie de la participation active de l'UNESCO, du Bureau

des affaires spatiales de l'ONU et d'agences spatiales telles que l'Agence spatiale européenne, l'Office national des réalisations spatiales du Japon et la National Aeronautics Space Administration (NASA).

Lors des congrès susmentionnés, des représentants du Bureau des affaires spatiales de l'ONU ont participé à la réunion du Comité de liaison avec les organisations internationales et les pays en développement.

L'Institut international de droit spatial fait partie intégrante de la Fédération. Depuis 1958, il tient des colloques annuels sur le droit de l'espace pour diffuser des connaissances relatives à cette discipline et aux progrès y relatifs. Il a organisé et tenu la première conférence sur l'espace, à Singapour, en avril 2003, grâce à la participation active des pays de la région, d'Amérique et d'Europe.

La Fédération a collaboré dans les domaines technique, scientifique et du droit de l'espace aux travaux menés par le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (trente-septième à quarantième session) et par le Sous-Comité juridique (treizième à quarante-deuxième session).

Il a assisté aux quarante-troisième à quarante-sixième réunions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, afin de suivre les travaux entrepris par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique.

Par ailleurs, dans l'optique de diffuser les connaissances relatives aux activités spatiales, la Fédération, de concert avec le Comité de la recherche spatiale et l'Institut international de droit spatial, compile tous les ans les résultats d'une étude des réalisations spatiales marquantes, à l'intention de l'ONU (2000-2003).

6. Commission internationale catholique pour les migrations

(Statut consultatif spécial accordé en 1952)

La Commission internationale catholique pour les migrations œuvre au service des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants, et donne la priorité aux plus vulnérables et aux plus marginalisés au sein de ces groupes. Elle répond aux besoins immédiats et, parallèlement, vise des solutions plus durables. Au cours de la période considérée, elle a œuvré dans les domaines suivants : fourniture de secours, de matériel et d'équipement d'urgence, sauvetage et protection de femmes et de filles victimes du trafic d'êtres humains; aide juridique; réinstallation des réfugiés; orientation culturelle; activités d'adaptation à l'intention des enfants, telles que le jeu; traitement post-traumatique; formation professionnelle; apprentissage; aides commerciales; prêts aux entreprises; soins aux personnes âgées; services sociaux pour les handicapés; encouragement à la tolérance et appui communautaire. La Commission a exécuté ses programmes dans les pays suivants : Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Congo, Croatie, Érythrée, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Jordanie, Liban, Pakistan, Philippines, Serbie-et-Monténégro, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie et Zimbabwe.

La formation et la sensibilisation sont deux des activités essentielles prescrites par les organes délibérants de la Commission. Celle-ci a plaidé en faveur de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les

travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), et du respect et de l'application d'autres textes normatifs des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et aux réfugiés. Elle a aidé des organisations locales et nationales à concevoir et exécuter des programmes à l'intention des personnes déracinées. La protection, assortie de références particulières aux dispositions pertinentes des textes normatifs des Nations Unies, figure parmi les domaines couverts par les programmes.

Au cours de la période considérée, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a financé la Commission en tant que partenaire d'exécution en Albanie, en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, en Érythrée, au Gabon, en Serbie-et-Monténégro, au Pakistan, en Turquie et au Zimbabwe. L'UNICEF a financé des programmes exécutés par la Commission dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Pakistan et en Afghanistan; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a financé ceux exécutés en Indonésie et en Serbie-et-Monténégro, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ceux exécutés en Serbie-et-Monténégro, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ceux exécutés au Timor-Leste, et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) ceux exécutés en Afghanistan. Le montant des fonds reçu des organismes des Nations Unies entre 2000 et 2003 s'élève à plus de 20 millions de dollars des États-Unis.

Participation et contribution aux travaux du Conseil économique et social

En 2001, la Commission a mis au point un programme de sensibilisation afin de pouvoir mieux faire le lien entre les différents travaux de mobilisation entrepris aux échelons local et international sur les questions complexes relatives aux migrations forcées et volontaires.

En 2000 et 2001, la Commission a participé à la Conférence mondiale contre le racisme ainsi qu'aux préparatifs qui l'ont précédée. En tant que membre du Groupe de travail sur les réfugiés et les migrants, elle a plaidé pour que des références aux droits des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des demandeurs d'asile et des personnes victimes du trafic d'êtres humains figurent dans la version finalisée de la Déclaration et du Programme d'action.

Les questions abordées aux cinquante-sixième, cinquante-septième, cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions de la Commission des droits de l'homme portaient, entre autres, sur la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990), l'appui au mandat du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les droits des migrants, au Représentant du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées dans leur propre pays, y compris la promotion des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, et les mesures prises pour protéger les personnes victimes du trafic d'êtres humains.

En 2000-2003, la Commission a participé à des réunions du Comité permanent, du Sous-Comité plénier, du Comité exécutif et du Forum du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et aux consultations mondiales sur la protection internationale. Elle a plaidé en faveur d'une simplification des

questions de protection dans les programmes, d'une approche des débats sur les réfugiés et les migrants fondée sur les droits de l'homme, et d'une approche intégrée des solutions durables, notamment en ce qui concerne la réinstallation, l'intégration locale et les retours volontaires. Elle a contribué à l'élaboration d'un projet de directives sur les réfugiés urbains. Dans le cadre des réunions du Sous-Comité plénier, elle a aidé à organiser diverses sessions chaque année, dont celle portant sur la réinstallation, l'approche fondée sur les droits de l'homme et la manière d'utiliser les mécanismes de défense des droits de l'homme pour étayer la protection des réfugiés.

La Commission a servi d'organe de coordination pour les organisations non gouvernementales, en 2001, et a participé activement aux consultations, en 2002 et 2003, en tant que partenaire d'exécution du Haut Commissariat chargé des réfugiés devant être réinstallés en Croatie, en Grèce, en Turquie, à Chypre, en Indonésie, au Koweït, au Liban, au Pakistan, en République arabe syrienne et au Yémen.

En 2000-2003, la Commission a participé, en tant que membre du Comité directeur à la campagne mondiale pour la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990). Elle a réaménagé ses activités de façon à œuvrer en faveur de la ratification et de la promotion du contenu de la Convention et encourage ses membres à faire de même. Elle a organisé les réunions du Comité directeur en 2003 et présidé une série de manifestations visant à marquer l'entrée en vigueur de la Convention.

Sur l'invitation de l'Organisation mondiale de la santé, la Commission a participé à l'établissement d'un document de référence sur la santé et les migrants intitulé *International Migration, Health and Human Rights*, qui a été publié dans le volume n° 4 de la série Health and Human Rights Publications Series.

En 2003, la Commission a participé au débat de la Troisième Commission consacré aux migrations. Elle a été invitée à se joindre au Groupe de contact des organisations intergouvernementales sur la traite des être humains et les passages clandestins de migrants, composé de membres du Haut Commissariat aux droits de l'homme, du Bureau international du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut Commissariat pour les réfugiés et de quelques organisations non gouvernementales internationales, ainsi que de l'association Franciscans International.

En tant que membre du Conseil international des agences bénévoles, la Commission a formulé des observations dans le cadre du projet de directives sur l'utilisation des ressources et de la protection civile pour appuyer les activités humanitaires de l'ONU dans les situations d'urgence complexes, établi par le Comité permanent interinstitutions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU.

La Commission est membre du Comité spécial des ONG chargé des droits de l'homme et contribue aussi aux travaux du Sous-Groupe du Groupe des ONG sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

Dans le cadre des activités énumérées ci-dessus pour la période considérée, la Commission a entretenu des relations de travail étroites avec les responsables des divers secrétariats, services administratifs et départements des organismes des Nations Unies, notamment par l'entremise de leurs bureaux de liaison avec les ONG.

7. Fédération mondiale des communautés thérapeutiques

(Statut consultatif spécial accordé en 1991)

Buts et objectifs de l'organisation

Les membres de la Fédération mondiale des communautés thérapeutiques ont pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance, la compréhension et la coopération au sein du mouvement des milieux thérapeutiques à l'échelle mondiale et d'agir auprès des organisations sanitaires et des services de santé des organisations internationales et organismes nationaux, des gouvernements et du grand public, pour mieux faire connaître et accepter les milieux thérapeutiques et leur démarche.

Participation aux activités du Conseil économique et social et autres réunions organisées par l'ONU

2000

- Sommet du Millénaire (6-8 septembre)
- Quarante-troisième session de la Commission des stupéfiants
- Cinquante-troisième Conférence annuelle du Département de l'information à l'intention des ONG sur le thème « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation » (28-30 août)

2001

- Quarante-quatrième session de la Commission des stupéfiants (20-29 mars)
- Réunion sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et le rôle de la Commission des stupéfiants en tant que son organe directeur (Vienne, 29 mars)
- Réunion sur la question du VIH/sida sous tous ses aspects (New York, 25-27 juin)
- Cinquante-quatrième Conférence annuelle du Département de l'information à l'intention des ONG sur le thème « Organisations non gouvernementales aujourd'hui : diversité de l'expérience des volontaires » (10-12 septembre)

2002

- Quarante-cinquième session de la Commission des stupéfiants (11-15 mars)
- Cinquante-cinquième Conférence annuelle du Département de l'information à l'intention des ONG sur le thème « Reconstruire les pays sortant d'un conflit : une responsabilité partagée » (9-11 septembre)

2003

- Cinquante-sixième Conférence annuelle du Département de l'information à l'intention des ONG sur le thème « Sécurité et dignité : tenir la promesse de l'ONU » (8-10 septembre)
- Quarante-sixième session de la Commission des stupéfiants (8-17 avril)

Coopération avec des programmes, organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies

La Fédération s'emploie, grâce à des programmes de formation appropriés, de renforcer les moyens dont les ONG locales et les services de proximité gouvernementaux disposent en matière de désintoxication, d'assistance aux enfants des rues et de prévention du sida. Elle préconise par ailleurs une collaboration de portée pratique pour la recherche et l'échange d'informations, en organisant chaque année des conférences mondiales qui sont l'occasion de débats et de prises de décisions dans des domaines d'intérêt commun; en favorisant les stratégies communes et des solutions viables conformes aux grandes orientations fixées par l'ONU pour l'élaboration de programmes nationaux efficaces de réduction de la demande, en veillant à ce que les mesures énoncées dans la Déclaration de l'ONU sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues figurent dans les stratégies et programmes nationaux, et en s'efforçant d'obtenir des résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande.

Pour mieux souligner l'efficacité des programmes de proximité concernant la réduction de la demande et sensibiliser le public aux avantages que présentent les mesures préventives en matière de toxicomanie, la Fédération organise chaque année une course mondiale, qui est l'occasion pour 20 pays de faire connaître les exploits des jeunes qui luttent contre l'abus des drogues par le sport. En 2002, le Secrétaire général a exprimé son soutien à cette manifestation, dont il a reconnu les bienfaits.

Pendant la période à l'examen, la Fédération a tenu ses vingtième et vingt et unième conférences annuelles, au cours desquelles les participants venus du monde entier ont mis en lumière les espoirs, les aspirations et les objectifs de la communauté thérapeutique pour le nouveau millénaire.

En juin 2002, la Fédération des communautés thérapeutiques d'Europe centrale et orientale a organisé un « camp de survie » en Pologne, à l'intention de représentants de 12 communautés venus de 9 pays.

En août 2002, la Fédération des communautés thérapeutiques d'Asie a tenu sa cinquième conférence à Phuket (Thaïlande), à l'intention de représentants du secteur privé et de fonctionnaires de plus de 16 pays.

En juin 2003, la Fédération italienne des communautés thérapeutiques s'est jointe au Conseil pontifical de l'apostolat des agents de santé pour organiser un colloque international à Rome, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies contre l'abus et le trafic des drogues.

En novembre 2003, la neuvième conférence des communautés thérapeutiques d'Amérique latine, tenue en Équateur, a permis de progresser notablement dans la compréhension et la promotion des stratégies nécessaires pour lutter contre la toxicomanie, compte tenu des modèles socioculturels de la région.

Autres activités connexes

La Fédération publie un bulletin d'information trimestriel à l'intention de ses membres et collègues internationaux dans 56 pays, pour les tenir au courant de l'actualité concernant la recherche, les problèmes internationaux et les activités menées par l'ONU. En 2000, elle a publié un numéro spécial de ce bulletin pour célébrer son vingt-cinquième anniversaire.